

## Agenda

### Pour mémoire

#### 14 décembre :

Formation continue des experts en automobile au contrôle des "véhicules endommagés" (Nevers)

#### 14 décembre :

Formation continue des médecins en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite (Paris)

#### Du 17 au 18 décembre :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation B" à destination des agents de Charente-Maritime

### À venir

#### 7 janvier :

Formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, promotion 12.2018

#### Du 3 au 18 janvier :

Formation continue au module "réintégration IPCSR"

#### Du 15 au 16 janvier :

Formation continue au module "conduite et handicap" à destination des agents du Cantal et de Haute-Loire

#### 16 et 17 janvier :

Formation continue au module "améliorer ses pratiques d'animation" à destination des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière

#### 17 janvier :

Formation continue des médecins en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite (Amiens)

## LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :

Carole DABRIGEON

Assistante Communication :

Nathalie VIDOT

Conception : HB Création

### INSERR

122 Rue des Montapins

CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex

Tél : 03.86.59.90.59

Fax : 03.86.59.53.82

www.inserr.fr

## Conseil d'administration et assemblée générale de l'INSERR



Monsieur Eric DELZANT a présidé l'assemblée générale à Nevers le 20 décembre dernier en présence de monsieur Emmanuel BARBE, délégué à la sécurité routière. Carole DABRIGEON, directrice générale, a présenté le bilan des activités du second semestre 2018 de l'institut et le budget prévisionnel pour 2019. Madame Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre s'est joint aux membres de l'assemblée générale pour le déjeuner.

## Actualités

### LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

#### Harmonisation des pratiques d'évaluation à la catégorie B du permis de conduire

A la demande de la cellule "éducation routière" de Charente-Maritime, onze agents, inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière, ont suivi ce module théorique et pratique les 16 et 17 décembre derniers.

### EXAMENS ET CONCOURS

#### Préparation à distance aux épreuves écrites des concours internes d'accès aux corps des délégués et inspecteurs

L'INSERR est chargé, à la demande de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, d'organiser une préparation à distance aux différentes épreuves écrites des concours internes d'accès aux corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (quarante candidats inscrits) et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (vingt candidats inscrits).

### ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

#### Formation "conduite proactive"

Conduire, c'est gérer l'ensemble des situations de conduite rencontrées. C'est prendre conscience individuellement et collectivement d'une certaine forme d'insécurité routière.

Plusieurs organismes de soins de la région Bourgogne-Franche-Comté (centre hospitalier, Croix

Rouge, services à domicile ...) ont formé leurs collaborateurs. Les sessions se sont déroulées sur la piste club du circuit de Magny-Cours.

#### Le Crédit Agricole forme ses sociétaires

Une conférence orientée vers la prévention du risque routier, organisée par l'INSERR à la demande de la caisse locale entre Loire et Nièvre du Crédit Agricole, a eu lieu à Pougues-les-Eaux, le 7 décembre 2018.



Une centaine de personnes sociétaires du Crédit Agricole étaient présentes. Des échanges entre le formateur et les participants ont créé une émulation et une interactivité appréciés de tous.

**La directrice générale de l'Inserr et l'ensemble de ses collaborateurs vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.**

## Les médecins en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 *relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite et l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite* organisent le contrôle médical réalisé pour les conducteurs ou futurs conducteurs.

Les médecins en charge du contrôle médical des conducteurs ont l'obligation de suivre une formation initiale pour obtenir un agrément et une formation continue pour le renouvellement de celui-ci.

L'INSERR est un des organismes de formation pour les médecins généralistes désirant siéger au sein des commissions médicales primaires départementales ou en libéral au sein de leur cabinet afin d'obtenir un agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Le planning des formations initiales et continues au titre de l'année 2019 est en ligne sur le site Internet de l'INSERR :

[www.inserr.fr](http://www.inserr.fr)

Marie SAFFRAY, assistante de formation de l'INSERR, en charge de la logistique, est à votre disposition par téléphone au 03 86 59 90 56 par courriel à [marie.saffray@inserr.fr](mailto:marie.saffray@inserr.fr)

**Vous souhaitez communiquer sur le bulletin de l'INSERR, contactez-nous [info@inserr.fr](mailto:info@inserr.fr)**

# Les fonctionnaires stagiaires délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière achèvent la première partie de leur formation initiale



## Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)



Entrés en formation à l'INSERR le 3 septembre dernier, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), achèvent la première phase de leur formation liée au cœur de métier.

Cette formation concerne la réglementation de la circulation routière, les dispositions administratives et réglementaires relatives à l'examen du permis de conduire, l'apprentissage de l'évaluation technique B, les techniques de communication et de relationnel métier, la déontologie, les notions de docimologie, de sécurité routière et les notions de pratiques professionnelles. L'ensemble des modules sont enseignés par approche systémique.

Les cinquante et un stagiaires rejoindront leur département de résidence familiale pour suivre leur premier stage "terrain" dès le 7 janvier 2019. Au cours de cette période, le stagiaire doit mettre en pratique les enseignements reçus, sous l'autorité d'un tuteur.

Ce stage sera sanctionné par la délivrance d'une qualification professionnelle provisoire, après une évaluation des capacités professionnelles, par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

## Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)



Nommés le 1<sup>er</sup> août dernier, l'INSERR accueille les treize délégués au permis de conduire et à la sécurité routière stagiaires issus de la promotion 2018. Ces derniers suivent une formation initiale de dix mois en alternance pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur future mission.

Cette première partie de formation s'inscrit dans une volonté d'approfondir clairement la position du délégué comme cadre de premier niveau au sein du ministère de l'intérieur et plus généralement au sein de la fonction publique.

Il s'agit là d'une formation très généraliste qui concerne tous les domaines de l'administration. L'objectif est de faire intégrer pleinement le changement de statut que les stagiaires issus du concours interne ou de la liste d'aptitude vont vivre et l'acquisition d'une véritable culture professionnelle pour les candidats non issus de la filière éducation routière.

Les dix stagiaires ont rejoint leur département pour suivre un stage pratique le 17 décembre dernier.